
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 février 2016 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA16 08 0038

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 février 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA16 08 0039

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2016, tel que modifié au point 60.03.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2016.

ADOPTÉ

CA16 08 0040

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA16 08 0041

Première période de questions du public, à 19h33

Aucune question n'a été posée

CA16 08 0042

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0043

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549003 relatif à la prolongation du contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2016 - Soumission 13-12748.

ATTENDU que l'Arrondissement détient présentement 24 terrains sportifs qui sont très convoités par les citoyens, que ces terrains sportifs apportent une qualité de vie aux résidents et qu'il est donc essentiel de préserver leur bon état et d'en faire l'entretien approprié;

ATTENDU la résolution CA13 08196 adoptée le 2 avril 2013 par le conseil de l'arrondissement accordant un contrat à Techniparc (div. 9032-2454 Québ. Inc) pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une durée de 3 ans;

ATTENDU la qualité des services offerts par l'entrepreneur;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévu à l'article 4 des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De prolonger d'une année le contrat intervenu avec Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2016, pour un montant total de 74 044,35 \$.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0044

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549002 relatif à la prolongation d'un contrat pour les travaux d'élagage d'arbres pour l'année 2016 - Soumission 15-14352.

ATTENDU qu'à l'automne 2009, l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté un Plan de foresterie urbaine qui cible plusieurs objectifs à atteindre au cours des prochaines années pour assurer la protection et la pérennité du patrimoine arboricole;

ATTENDU qu'un de ces objectifs vise le maintien du patrimoine arboricole par un programme d'entretien approprié;

ATTENDU la résolution CA15 080351 adoptée le 9 juin 2015 par le conseil de l'arrondissement octroyant un contrat d'un an à la firme Novafor inc. au montant maximum de 244 816,27 \$ pour les travaux d'élagage d'arbres pour l'année 2015;

ATTENDU la qualité des services rendus par l'entrepreneur;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans l'appel d'offres à la Section III des Clauses administratives particulières à l'article 5;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De prolonger d'un an le contrat avec la firme Novafor inc. pour les travaux d'élagage d'arbres pour l'année 2016, pour un montant maximal de 244 816,27 \$.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0045

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549001 relatif à la prolongation d'un contrat pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2016 - Soumission 15-14390.

ATTENDU qu'afin de maintenir la sécurité du public, l'Arrondissement doit abattre certains arbres considérés dangereux;

ATTENDU que ces arbres doivent également être essouchés afin de libérer l'emplacement pour une prochaine plantation et que ces actions intrinsèques sont nécessaires afin de poursuivre les objectifs de lutte contre les îlots de chaleur;

ATTENDU la résolution CA15 080352 adoptée par le conseil d'arrondissement le 9 juin 2015 octroyant un contrat à la firme Émondage SBP au montant maximal de 154 526,40 \$ pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour une période d'un an;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est prévue dans les documents d'appel d'offres à la l'article 4 de la Section III des Clauses administratives particulières;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger d'un an le contrat avec la firme Émondage SPB pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2016, pour un montant maximal de 154 526,40 \$.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0046

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163650001 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2016.

ATTENDU que les logiciels de géomatique de ESRI sont à la base d'importants systèmes de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont les systèmes GéoUSOL (gestion de l'aménagement urbain), GoSaintLaurent (outil de visualisation et de requête des actifs municipaux) et GoBACS (gestion des bacs d'ordure et de recyclage de l'arrondissement);

ATTENDU que les logiciels de géomatique ESRI sont nécessaires pour opérer ces systèmes;

ATTENDU qu'ESRI Canada ltée, concepteur de ces logiciels, est le seul à fournir ce service spécifique;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer le contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2016 à ESRI Canada ltée, pour un montant maximal de 44 926,48 \$.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0047

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166489001 relatif au renouvellement du contrat de patrouille pour un an.

ATTENDU que l'arrondissement a l'obligation d'assurer la surveillance du territoire afin d'offrir à la population laurentienne, ainsi qu'aux citoyens corporatifs, un environnement sécuritaire;

ATTENDU la résolution CA14 08 0194 adopté par le conseil d'arrondissement le 24 mars 2014, et octroyant le contrat de patrouille à Groupe de Sécurité Garda s.e.n.c.;

ATTENDU que la patrouille a la responsabilité de voir au respect de la réglementation dans plusieurs domaines d'activités;

ATTENDU les clauses de renouvellement prévues au cahier de charges;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger d'un an le contrat de patrouille octroyé à Groupe de Sécurité Garda s.e.n.c., pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, et autoriser une dépense de 802 300 \$ à cet effet.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164103001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus scolaire pour diverses activités pour l'année 2016 - Soumission 15-14919.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Autocar Chartrand inc.	44 552,81 \$
Autobus Transco (1988) inc.	44 840,25 \$
Groupe le Mistral inc.	49 077,08 \$
Autobus scolaire G&N inc.	50 703,98 \$
Autobus Idéal inc.	52 221,65 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Autocar Chartrand inc.** le contrat pour la location d'autobus scolaire pour diverses activités pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 44 552,81 \$, sous la supervision de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0049

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164500001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la démarche de consultation citoyenne 2016.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent désire retenir les services d'une firme pour l'accompagner dans une importante démarche de consultation qui se veut participative et innovante;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la démarche de consultation citoyenne 2016.
- 2.- D'approuver la grille d'évaluation et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

ADOPTÉ.

CA16 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164152001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels relatifs à la réalisation d'une étude générale d'évaluation patrimoniale du Grand ensemble institutionnel – Soumission 16-506.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels relatifs à la réalisation d'une étude d'évaluation patrimoniale de l'ensemble du secteur

institutionnel de l'arrondissement et nommer les membres du comité qui étudieront les offres.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231001 relatif au report de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 au 8 mars 2016.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance du mois de mars 2016 devrait en principe se tenir le 1^{er} mars 2016;

ATTENDU que Conseil d'arrondissement souhaite la reporter au 8 mars 2016;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 au 8 mars 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0052

Soumis sommaire décisionnel numéro 1157146001 relatif à une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection, la conservation, la mise en valeur et l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2016.

ATTENDU que depuis 2005, l'arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat avec le Comité écologique du Grand Montréal pour les travaux de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2016, et une subvention de 15 000 \$;
- 2.- D'autoriser une dépense de 53 633,30 \$ pour les travaux d'entretien dudit boisé;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA16 08 0053

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166747001 recommandant la suspension des frais d'annulation relatifs aux inscriptions dans le cadre de l'activité de camp de jour de la semaine de relâche 2016, tel que prévu au règlement RCA16-08-1.

ATTENDU le règlement numéro RCA16-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2016, adopté par le conseil d'arrondissement en date du 21 décembre 2015, résolution numéro CA15 080833;

ATTENDU que le syndicat des cols blancs de Montréal a décrété une journée de débrayage pour le mardi 1^{er} mars 2016, durant la semaine de relâche scolaire et qu'un camp de jour est prévu du 29 février au 4 mars 2016;

ATTENDU que l'animation du camp est assurée par des employés affiliés au syndicat des cols blancs de Montréal et qu'il y lieu d'annuler l'animation du camp de jour pour cette journée du 1^{er} mars 2016, ledit camp sera donc de quatre jours;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De suspendre le frais d'annulation prévu au règlement RCA16-08-1 sur les tarifs pour les inscriptions au camp de jour de la semaine de relâche 2016;
2. De corriger la tarification de façon à représenter la perte d'une journée d'activité.

ADOPTÉ.

CA16 08 0054

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162288001 relatif à une offre de services de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées au Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU l'addition d'un nouveau bâtiment, à savoir le Complexe sportif de Saint-Laurent, d'une superficie de 16 000 mètres carrés, localisé au 2385 boulevard Thimens;

ATTENDU le décret numéro 839-2013 du Gouvernement du Québec relatif à la conclusion d'une entente confiant aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec et permettant aux municipalités intéressées de se procurer les bornes de recharge auprès des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec, à savoir AddEnergie technologies inc.;

ATTENDU que depuis septembre 2013, la Ville de Montréal a confirmé son adhésion au Circuit électrique d'Hydro-Québec et a installé 80 bornes de recharge pour véhicules électriques. Alimentées par Hydro-Québec, ces bornes sont installées dans des espaces de stationnement appartenant à la Ville.

ATTENDU que l'Arrondissement offre de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées au Complexe sportif de Saint-Laurent et de faire autoriser l'achat de ces bornes auprès du fournisseur AddEnergie technologies inc. pour un montant de 26 283,29 \$;

ATTENDU l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées au Complexe sportif de Saint-Laurent;
2. D'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddEnergie technologies inc. afin d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 26 283,29 \$;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, cette dépense étant assumée par l'arrondissement;
4. De demander la mise sur pied d'un programme de remboursement par les services centraux envers les arrondissements qui désirent acquérir des bornes de recharge pour véhicules électriques et que l'arrondissement de Saint-Laurent bénéficie rétroactivement de ce programme en étant compensé financièrement pour l'achat faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0055

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231002 relatif à une offre du conseil de la ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

ATTENDU que depuis 2011, l'arrondissement de LaSalle s'est vu confié la responsabilité de la prise d'appels téléphoniques 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés pour tous les arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que la prise en charge des courriels envoyés à la Ville mais n'ayant pas été attribué à aucun arrondissement en particulier;

ATTENDU qu'en 2015, la Direction générale ayant mis en place le projet de réingénierie des processus du 311 afin de réviser l'ensemble de l'offre de services et des modalités d'affaires du 311, il a été suggéré que le Service de la concertation des arrondissements (SCA) qui s'occupe, entre autres, du soutien aux activités 311 et de l'Unité des interventions rapides et prioritaires, prenne en charge le mandat géré par l'arrondissement de LaSalle qui est en difficulté depuis 2014;

ATTENDU que pour atteindre les objectifs visés par les recommandations des tables de travail de la réingénierie du 311, il est jugé optimal d'intégrer en un seul cadre d'activités l'ensemble de la prise d'appels au 311 en dehors des heures normales d'affaires;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre du conseil de la ville, d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et ce, à compter du 15 février 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0056

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162410001 relatif à l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements divers de loisirs capitalisables en 2016 pour un montant n'excédant pas 75 000 \$.

ATTENDU que l'arrondissement doit procéder au remplacement de certains équipements de loisirs qui ont atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU que pour maintenir les activités offertes aux citoyens de l'arrondissement, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doit procéder au remplacement des équipements désuets;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements divers de loisirs capitalisables en 2016, pour un montant n'excédant pas 75 000 \$.

ADOPTÉ

CA16 08 0057

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299001 relatif à une aide financière au Centre Communautaire Bon Courage pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver une aide financière de 30 500 \$ au Centre communautaire Bon Courage en soutien à ses activités régulières de l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0058

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299002 relatif à la contribution financière annuelle 2016 au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

ATTENDU les critères relatifs au programme des dons, octrois et subventions en vigueur actuellement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver une subvention de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0059

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299003 relatif à une demande de subvention du Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080303 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mai 2011 et accordant une subvention annuelle de 25 000 \$ à Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour les années 2011 à 2015;

ATTENDU que le Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants de Saint-Laurent (CARI St-Laurent) sollicite l'arrondissement pour le renouvellement du soutien financier à ses activités régulières, pour l'année 2016;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 \$ au Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants de Saint-Laurent (CARI Saint-Laurent) pour l'année 2016.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0060

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299004 relatif à une demande de subvention de l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 1 200 \$ à l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) en soutien à son fonctionnement de base pour l'année 2016;
- 2.- D'octroyer un montant additionnel non récurrent de 1 000 \$ à l'occasion de son 30e anniversaire de fondation;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0061

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155005004 relatif à l'octroi de subventions individuelles à douze organismes du troisième âge pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder des subventions aux organismes du troisième âge suivants pour l'année 2016 :

ORGANISME	MONTANT
Demeures Sainte-Croix III	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 370 \$
Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	1 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hippolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Fifty plus Friendship club of Saint-Laurent	1 000 \$
Club âge d'Or de Saint-Sixte	1 000 \$
Association des résidents Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 600 \$
Beth Ora Seniors	1 000 \$

St-Laurent Senior Citizen's Neighbourhood Association

1 000 \$

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0062

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984002).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} et 26 janvier 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0063

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160664001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

11^e édition du déjeuner bénéfice de Transport 2000 Québec (conférencier : Ministre des transports du Québec)

Lundi 8 février 2016 au Plaza Centre-Ville Évo - Montréal

1 billet : 150 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA16 08 0064

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378004 relatif à la ratification d'une dépense au montant de 82 622,85 \$, pour l'acquisition de contrôleurs et divers équipements dans le cadre du contrat des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa – Soumission 15-026.

ATTENDU l'engagement de gestion no CC54378030 de la Ville ;

ATTENDU les trois demandes d'achat interne effectuées en décembre 2015 par la Division de l'exploitation du réseau artériel de la Direction des transports de la Ville pour l'achat des contrôleurs et de divers équipements ;

ATTENDU que ces équipements sont nécessaires pour la réalisation des travaux permettant d'assurer l'accessibilité, la fonctionnalité et la sécurité des nouveaux accès se raccordant au boulevard Henri-Bourassa.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier une dépense au montant de 82 622,85 \$, pour l'acquisition de contrôleurs et divers équipements dans le cadre du contrat des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0065

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 1205 au 1595, rue Ouimet et du 1200 au 1600, rue Décarie dans la zone H12-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de conteneurs dont la localisation en cour avant ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 janvier 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 1205 au 1595, rue Ouimet et du 1200 au 1600, rue Décarie dans la zone H12-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation de conteneurs dont la localisation en cour avant ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis le 1 février 2016, à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager spécifique pour chaque emplacement regroupant 3 immeubles.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0066

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4505, rue Hickmore dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture en cour avant ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160102);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 janvier 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4505, rue Hickmore dans la zone I19-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une clôture en cour avant ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de planter une haie et, lorsque possible, des arbres dans la marge avant le long de la clôture proposée.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0067

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2599, boulevard Alfred-Nobel dans la zone S04-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la superficie ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160103);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 janvier 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2599, boulevard Alfred-Nobel dans la zone S04-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne dont la superficie ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0068

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2180, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone H15-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation de la distance de l'escalier sur le côté de la propriété par rapport à la limite de propriété latérale.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 13 janvier 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160104);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 janvier 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2180, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone H15-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation de la distance de l'escalier sur le côté de la propriété par rapport à la limite de propriété latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0069

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 125, rue Hébert dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA16 08 0070

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547005 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications audit plan déjà approuvé en date du 14 novembre 2014 (CA14 080686), concernant une habitation multifamiliale située au 2375, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 13 janvier 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications audit plan déjà approuvé en date du 14 novembre 2014 (CA14 080686), concernant une habitation multifamiliale située au 2375, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux extérieurs de la nouvelle unité seront identiques à ceux déjà approuvés, soit des panneaux architecturaux « Alpolic » gris CNC « Charcoal », ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

CA16 08 0071

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications audit plan déjà approuvé en date du 3 mars 2015 (CA15 080145), concernant une habitation multifamiliale située au 2385, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 13 janvier 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140602);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications audit plan déjà approuvé en date du 3 mars 2015 (CA15 080145), concernant une habitation multifamiliale située au 2385, rue des Équinoxes dans la zone H08-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les nouveaux matériaux d'insertion seront des panneaux d'aluminium de couleur « Série métal Rigel-2 » de la compagnie Panfab, ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

CA16 08 0072

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de 7 habitations unifamiliales contigües du 2280 au 2304, rue Kenneth-Patrick (bloc 177) dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c.) de la séance tenue le 13 janvier 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction de 7 habitations unifamiliales contigües du 2280 au 2304, rue Kenneth-Patrick (bloc 177) dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis le 1 février 2016.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique rouge « Louisiane », de brique brune « Chambly » et de brique beige « Dublin », toutes de la compagnie Hanson, de la pierre de béton « gris fini » de la compagnie Techo Bloc ainsi que du fibrociment de couleur grise, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0073

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547008 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 820 457 à 5 820 459 et des lots 5 820 467 à 5 820 502 en front de la rue Elsie-MacGill dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 13 janvier 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160102);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 820 457 à 5 820 459 et des lots 5 820 467 à 5 820 502 en front de la rue Elsie-MacGill dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0074

Le règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1157154001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2016 le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-9 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA16 08 0075

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1166322001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 7 mars 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0076

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163984001 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 7 mars au 10 juillet 2016.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Aref Salem à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 7 mars au 10 juillet 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0077

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547009 relatif à la désignation du président et du vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2016 et 2017, et à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2016 à 2017.

ATTENDU l'assermentation de la majorité des élus formant le nouveau Conseil d'arrondissement le 14 novembre 2013;

ATTENDU que toute fonction particulière après cette date relevant du Conseil d'arrondissement doit faire l'objet d'une nouvelle résolution du Conseil d'arrondissement pour faire renouveler ou débiter la rémunération attachée à la fonction;

ATTENDU que le mandat des quatre membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme est échu depuis le 31 décembre 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080215 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 mars 2010 et fixant à 150 \$ le montant à verser aux membres résidents par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De désigner les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 :
 - Madame Michèle D. Biron, conseillère d'arrondissement : présidente du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Francesco Miele, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 2.- De désigner les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 :
 - Monsieur Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 3.- De nommer les quatre personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 :
 - Madame Suzane Lasnier, citoyenne
 - Madame Mireille Shebib-Aubé, citoyenne
 - Madame Rita Ghoche, citoyenne
 - Monsieur Andreas Dimakopoulos, citoyen
- 4.- De verser aux membres citoyens la somme de 150 \$ par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA16 08 0078

Le bilan annuel 2015 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement. Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1167146001).

Après avoir pris connaissance des autorisations émises, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

CA16 08 0079

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2015 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA16 08 0080A

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour effet, à l'intérieur des zones C05-002 et C05-003 :

- d'exclure spécifiquement la sous-classe d'usage 2121, soit la « vente au détail d'automobiles »;
- d'exclure spécifiquement les usages 4043-03 « Machinerie, équipement et véhicules lourds – autobus » et 4043-04 « Machinerie, équipement et véhicules lourds – camion » ;
- d'autoriser certains usages industriels et de services commerciaux.
- d'agrandir la zone C05-003 à même la zone C05-004 afin d'abolir cette dernière.

CA16 08 0080B

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 48

Le conseiller Francesco Miele remercie M. Laflamme pour son implication auprès du Comité consultatif d'urbanisme;

La conseillère Michèle D. Biron souligne la tenue prochaine de la Fête des Neiges.

Le conseiller Aref Salem énumère les sujets suivants :

- Célébration des 40 ans de la tenue des Jeux Olympiques, thème de la Fête ;
- Nouvel An chinois et vietnamien le 8 février prochain ;
- Le 8 février est également la date limite pour la collecte d'arbres de Noël ;
- La piste cyclable sur les rues Keller et Marcel-Laurin fera l'objet d'un vote au Comité exécutif du 3 février 2016.

Le maire Alan DeSousa offre ses souhaits à la communauté chinoise et vietnamienne pour les célébrations du Nouvel An et il mentionne qu'il assistera prochainement à la « Conférence sur les collectivités durables 2016 », présentée par la Fédération Canadienne des Municipalités.

CA16 08 0081

Deuxième période de questions du public, de 20h48 à 21h11

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Jacques Ruest, 750, rue Parent:

- s'informe sur le voltage des bornes de recharges pour les véhicules électriques;
- 240 volt = 4 heures
- est-ce qu'on a pensé à augmenter le voltage pour permettre une recharge plus rapide?
- le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés permet aux gens de 70 ans ou plus (Maintien à domicile des aînés – Québec) est-ce appliqué à Saint-Laurent?

Réponse (Alan DeSousa) : la demande a été faite auprès de la Commission des finances de la Ville de Montréal concernant le crédit d'impôt pour maintien à domicile et un crédit de taxes foncières existe à cet égard dans les réclamations d'impôts.

Réponse (Aref Salem) : la Ville de Montréal n'a pas encore statué sur cette question.

Monsieur Ruest demande qu'une annonce soit faite à ce sujet dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent lorsqu'une réponse sera donnée.

Monsieur François Thibault, 1540, avenue Saint-Croix :

- Se questionne sur le contrat à la firme ESRI, il demande si la Ville a une stratégie pour le logiciel libre.

Réponse (Alan DeSousa) : oui, il y a ouverture et promotion du logiciel libre à la Ville.

- Concernant le contrat à la firme Sécurité Garda, il demande des exemples de ce qui est réalisé.

Réponse (Alan DeSousa) : précise qu'il y a une patrouille qui sillonne les rues pour donner un sentiment de sécurité aux citoyens.

Réponse (Francesco Miele) : le rapport 2015 est disponible. (une copie lui a été envoyée le 3 février 2016)

- Demande des bornes de recharge gratuites avec une recharge plus rapide et précise qu'il y a une seule borne rapide au Métro Mont-Royal.

Réponse (Alan DeSousa et Aref Salem) : l'arrondissement s'adaptera en fonction de la technologie.

Réponse (Aref Salem) : l'arrondissement vise 1000 bornes d'ici 2020. Le 400 volts ne fonctionne pas avec tous les types de voitures.

- concernant Énergie Est et la position du maire Coderre, est-ce que l'arrondissement de Saint-Laurent s'est prononcé ou compte le faire?

Réponse (Alan DeSousa) : il est membre du conseil et du comité exécutif de la Communauté Métropolitaine de Montréal. Le trajet du pipeline ne passe pas dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

- comment le conseil d'arrondissement voit la suite?

Réponse (Alan DeSousa) : c'est trop tôt pour répondre, il faudra attendre que la position soit connue.

- comment les citoyens peuvent alimenter les élus de Saint-Laurent?

Réponse (Alan DeSousa) : le conseil d'arrondissement est très présent dans la communauté et à l'écoute.

- concernant les abris temporaires pour les automobiles, pour quelles raisons est-ce interdit?

Réponse (Alan DeSousa) : comme dans les autres villes et arrondissements qui l'interdisent, il s'agit surtout d'une question d'esthétique et de sécurité.

CA16 08 0082

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h11.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016.
